

Démocratie, jeunesse et citoyenneté

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Le CESER souligne tout d'abord que le problème d'engagement citoyen de la jeunesse appelle à être nuancé au vu de la progression observée et de la diversité des formes d'engagement des jeunes.

Il salue la proposition de renouvellement de la convention avec les autorités académiques, considérant l'intérêt de l'action complémentaire du Conseil régional en matière d'éducation à la citoyenneté et de démocratie scolaire.

Il exprime plusieurs réserves sur la proposition de mise en place d'une Instance participative de la jeunesse. Comprenant néanmoins l'objectif du Conseil régional de permettre la participation des jeunes à la construction des politiques régionales, il invite la collectivité à dresser un bilan à l'issue d'une période de fonctionnement. Le CESER propose en parallèle d'élargir cette initiative en s'appuyant sur le réseau régional des espaces d'expression des jeunes et, plus largement, par l'élaboration d'un Pacte régional pour l'éducation populaire.

La question de l'engagement citoyen des jeunes est souvent invoquée dans le débat public comme un signe d'affaiblissement de notre démocratie, sous-tendue par une image souvent erronée ou décalée de la réalité. Même si les jeunes, comme l'ensemble des citoyens, ont de plus en plus tendance à s'abstenir de voter, cette distance de la relation à la vie politique ne saurait à elle seule rendre compte de la réalité de l'engagement citoyen des jeunes.

Un fait est que 87 % des jeunes de 18-24 ans se sont abstenus d'aller voter lors des dernières élections départementales et régionales, que 7 jeunes (de 18-24 ans) sur 10 se sont abstenus lors des dernières élections législatives et 4 jeunes sur 10 au second tour des dernières élections présidentielles. Historiquement toujours plus forte en comparaison des autres classes d'âges, la non-participation des jeunes aux scrutins électoraux suit en cela une tendance régulière observée depuis plusieurs années de progression de l'abstention dans le corps électoral qui interroge d'abord la question des causes d'une dégradation de la relation entre la classe politique et le reste de la société et plus largement celle des fractures internes à notre société.

En parallèle de ce constat, divers travaux attestent d'une progression de l'engagement citoyen des jeunes. Cela concerne à la fois l'engagement bénévole sous ses diverses formes (dont associations, participation à des manifestations, à des pétitions, à la défense de causes sur Internet ou via les réseaux sociaux...)¹. Au total, près des trois quarts des jeunes seraient « engagés » bénévolement d'une manière ou d'une autre pour une action ou une cause (sport, environnement ou climat², culture, action humanitaire, jeunesse et éducation populaire...). Cet engagement privilégie un bénévolat d'action (bénévolat direct, collectifs éphémères) plutôt que de projet et se nourrit aussi d'un certain rejet des institutions. Ces constats ont aussi été confirmés dans le cadre du travail en cours de la section « Veille et prospective » du CESER sur les jeunes.

¹ Cf. « *Moral, état d'esprit et engagement citoyen des jeunes en 2022* » - Résultats du Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, INJEP/CREDOC, septembre 2022 ; « *L'engagement citoyen et bénévole des jeunes : bilan de connaissances et conditions de développement* », France Bénévolat, 2019

² Cf. les mouvements *Youth For Climate* et *Fridays for Future*

Cette progression de l'implication citoyenne des jeunes s'explique aussi en réaction aux défis posés par la société actuelle qui interrogent sinon compromettent l'avenir des « générations futures ». C'est typiquement le cas avec le réchauffement climatique et les questions environnementales, ou encore avec la question des droits des femmes. La crise sanitaire de la COVID-19 a aussi durement éprouvé toute une partie de la jeunesse, non seulement dans ses conditions de vie matérielles (dont étudiants, jeunes travailleurs précaires...) mais aussi dans son état psychique marqué par une accentuation de l'anxiété et d'états dépressifs. Il semble toutefois que l'on constate un regain d'optimisme des jeunes en 2022, qui concerne cependant davantage les jeunes hommes que les jeunes femmes, et une progression sensible de leur engagement politique.³

C'est entre autre à la lueur de cet éclairage que le CESER a examiné le projet de délibération du Conseil régional « *Démocratie, jeunesse et citoyenneté* »

Démocratie scolaire : une démarche du Conseil régional à saluer malgré les obstacles inhérents à l'organisation des temps scolaires

Le Conseil régional propose de renouveler la convention avec les autorités académiques afin de favoriser la démocratie scolaire et l'implication citoyenne des lycéens dans la vie des établissements.

Dans ce registre, le CESER considère la démarche de la collectivité comme un axe complémentaire à la mission d'éducation à la citoyenneté qui relève de l'Éducation Nationale. Or, les enquêtes réalisées à ce sujet ont mis en évidence la nécessité d'un renouvellement des méthodes pédagogiques dans ce registre. L'enseignement traditionnel d'éducation civique, s'il améliore les connaissances des élèves, n'influe pas pour autant sur leurs attitudes ou sur leur engagement. C'est bien plutôt leur participation à des projets citoyens dans le cadre scolaire et périscolaire qui influence leurs engagements futurs dans la vie adulte⁴.

En cela, les initiatives portées par le Conseil régional (dont Le Nouveau Festival) ou qu'il a soutenues (CVL, Parlons-En !, Petits Dej du CVL, Tribunes de la Presse...), de même que l'accompagnement apporté aux Conseils de Vie Lycéenne, aux Maisons des Lycéens et aux associations de lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis offrent des opportunités d'expression et d'implication des jeunes susceptibles de favoriser leur engagement citoyen. Toutefois, même si le bilan dressé sur la période 2020-2022 de la convention a souffert des contraintes imposées par la crise sanitaire, le nombre d'établissements et de jeunes concernés reste encore relativement limité (rappel : au total près de 400 lycées en Nouvelle-Aquitaine, dont lycées agricoles, 200 000 élèves). Ce constat tient sans doute aux contraintes d'organisation des temps scolaires.

Le CESER encourage donc le Conseil régional pour que cette dynamique de démocratie scolaire soit autant que possible étendue et appelle également à ce que la collectivité veille à favoriser la participation aux projets des élèves en difficulté.

Une instance participative de la jeunesse qui suscite diverses réserves

La proposition du Conseil régional visant à la création d'une Instance de participation de la jeunesse exprime une intention à laquelle le CESER est sensible : permettre aux jeunes de s'exercer à la citoyenneté, de participer à la construction de politiques publiques régionales, favoriser leur engagement, leur responsabilisation et leur autonomie. Elle prolonge aussi l'adhésion du Conseil régional au réseau national de la participation de l'enfance et des jeunes (ANACEJ) créé afin d'associer les enfants et jeunes à la construction des politiques publiques. Elle fait enfin écho à la stratégie européenne pour la jeunesse et à une résolution du Conseil de l'Union Européenne en faveur d'une démarche de dialogue structuré territorial.

Pour autant, la réponse apportée soulève plusieurs réserves.

³ « Regain d'optimisme des jeunes en 2022 après deux ans de pandémie », Analyses & synthèses n°60, INJEP, septembre 2022

⁴ Cf. « Éducation à la citoyenneté à l'école – Dossier de synthèse », Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire, avril 2016
Avis – Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

- L'opportunité de création d'une instance participative - outre que la mise en place de cette instance semble en décalage avec les modalités privilégiées d'engagement citoyen des jeunes, il importe de s'assurer que cette initiative rencontre une attente exprimée par les jeunes eux-mêmes. Par ailleurs, cette proposition ne semble pas tenir compte de la multiplicité des initiatives et des espaces d'expression existants (institutionnels, accompagnés par les associations de jeunesse, construits par les jeunes eux-mêmes, numériques ou éphémères) et du travail d'analyse déjà réalisé à ce sujet⁵. Enfin, la conception fonctionnaliste de cette instance soulève une question plus fondamentale sur la nature même de l'expression des jeunes que l'on entend favoriser.
- La composition et la gouvernance : si le souci de représentation territoriale équilibrée mérite d'être salué, il ne lève pas d'autres interrogations quant au souci d'inclusion pourtant mentionné (équilibre de genre, jeunes issus de familles défavorisées ou atteints d'un handicap). Certaines dispositions de la délibération apparaissent surprenantes sinon arbitraires (qu'entend-on par « *élimination éventuelle de candidatures fantaisistes* » pour le collège 2 des étudiants et apprentis ?). Par ailleurs, la conviction selon laquelle une gouvernance collégiale plutôt que pyramidale garantirait un égal accès à la parole et aux décisions appelle à être étayée, car elle ne résout en aucune manière la question centrale de l'animation de cette instance et de la répartition des responsabilités qui sont des conditions de bon fonctionnement. Cela souligne l'importance de la formation et/ou de l'accompagnement des jeunes qui auront à animer l'instance.
- Sur le rôle de l'instance - dès lors que l'on comprend l'objectif du Conseil régional de favoriser la participation des jeunes à la construction de politiques régionales, il en ressort logiquement que la collectivité lui confie un rôle consultatif, de proposition voire de réalisation de projets et/ou événements. Il serait néanmoins inopportun de vouloir trop verrouiller le rôle d'une telle instance dans un cadre prédéfini sans connaître en préalable les attentes et aspirations des jeunes au regard de la structure d'expression qui leur est ainsi proposée. De même que la délibération prévoit que les jeunes impliqués définissent et rédigent le règlement intérieur de cette instance, elle pourrait inviter ces derniers à proposer par eux-mêmes des sujets d'expression ou thèmes de mobilisation. Enfin, le CESER s'interroge sur la question des « *règles de l'engagement* » que devraient prévoir le règlement intérieur, si tant est qu'il existe une norme de l'engagement alors qu'il est ici question de définir un mode de fonctionnement de l'instance.

Le CESER exprime donc un avis mitigé sur cette initiative tout en reconnaissant l'intérêt porté par le Conseil régional à une participation des jeunes à la construction des politiques publiques. Il retient l'opportunité pour la collectivité de tenter l'expérience et d'en faire un bilan au terme d'une année de fonctionnement. Il invite en parallèle la collectivité à s'appuyer sur le réseau des espaces d'expression existants en région afin d'élargir la portée de cette initiative. Il rappelle plus largement la proposition qu'il a formulée en 2020 dans le cadre du rapport sur les droits culturels, d'un Pacte régional pour l'éducation populaire⁶.

■

 Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
 Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

⁵ « Des espaces d'expression de « la parole des jeunes » en Nouvelle-Aquitaine – État des lieux », CRAJEP Nouvelle-Aquitaine, 2019

⁶ « Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique », CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020
 Avis – Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Vote sur l'avis du CESER

« **Démocratie, jeunesse, citoyenneté** »

**148 votants
pour
0 contre
0 abstention**

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine